

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 20 décembre 2023

Le Conseil Municipal de MONTIGNE LE BRILLANT s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal, le mercredi 20 décembre 2023, à 20 heures 00, sous la présidence de M. Gérard TRAVERS, Maire, dûment convoqué le 15 décembre 2023.

Etaient présents : M. Gérard TRAVERS, Mme Nathalie FORET-VETTIER, M. Joël PLANCHENAULT, Mme Nathalie BOIZARD, Mme Karine COLLET, Mme Sylvie VILFEU.

Absents excusés : Mme Christelle PLANCHENAULT (donne pouvoir à M. Gérard TRAVERS), Mme Christine COMMERE, M. Benjamin GAUTIER, M. Jonathan LEBOURDAIS (donne pouvoir à Mme Sylvie VILFEU), Mme Pascale MARAQUIN (donne pouvoir à Mme Nathalie FORET-VETTIER), M. Fernand LUET.

Absent :

Secrétaire de séance : M. Joël PLANCHENAULT.

Nbre de membres : 12
Présents : 6
Absent(es) excusé(es) : 6
Absent :
Pouvoir(s) : 3
Quorum non atteint : 6

Ordre du jour

☞ DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE OCTROYEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

☞ CITOYENNETÉ - ADMINISTRATIF - FINANCES :

- Compte rendu Commission finances du 07 décembre 2023 ;
- Décisions modificative n°3 – budget Commune ;
- Gestion de personnel ;
- Rétrocession de terrain ;
- Modification des délégations du Maire et des indemnisations des Élus ;
- Location logement communal ;
- Tarifs location des salles communales ;
- Vœux 2024 ;
- Questions diverses.

☞ ENFANCE - JEUNESSE – SENIORS :

- Petite Enfance : RPE festivité de fin d'année et projet intercommunal ;
- Enfance Jeunesse : organisation des services extra-scolaires pendant les vacances et formation des agents ;
- Seniors : retour sur le repas des Aînés.

☞ TRAVAUX - URBANISME – VOIRIE :

- Compte rendu réunion publique : présentation des aménagements routiers en cours et des projets ;
- Demande d'aménagements routiers auprès du Conseil Départemental ;
- Compte rendu des Commissions Travaux du 28 novembre et 14 décembre 2023 ;
- Questions diverses.

☞ VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION :

- Compte rendu réunion avec les Associations du 29 novembre 2023 ;
- Bilan Téléthon ;
- Décoration de Noël du Comité des Fêtes ;
- Animation de Noël (partenariat avec le Comité des Fêtes).

☞ LAVAL AGGLOMÉRATION :

- Service de collecte des déchets ;

☞ INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES/

-

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 novembre 2023**☞ Information complémentaire sur le devis du sapin de Noël.**

Suite à une remarque sur le montant du devis pour la fourniture, la pose et dépose du sapin de Noël, M. Le Maire précise que le devis a été validé seulement avec la fourniture et la pose de celui-ci, ce qui réduit le devis à 450,00 € TTC au lieu de 678,00 € initialement prévu. Le sapin sera déposé et évacué par les agents communaux.

Le Compte rendu est approuvé sans autre observation particulière.

1- DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE OCTROYEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

M. Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises, depuis la dernière réunion du conseil, en application des délégations qui lui ont été accordées.

Aucune.

Exercice du droit de préemption

Date	Usage du bien	Adresse	Références cadastrales	Surface	Avis

Néant.

Devis acceptés :

- ✓ Devis EKSAE : 420,00 € pour un contrat de « conformité ORACLE » (licence pour comptabilité – paie – état civil) ;
- ✓ Devis TERRITOIRE ÉNERGIE 53 : 721,66 € pour la repose du mat de la rue des Écoles (ancienne Maison Fouquet).

2- CITOYENNETÉ – ADMINISTRATIF - FINANCES**Compte rendu Commission finances du 07 décembre 2023****☞ Examen de la situation financière du budget principal à échéance fin novembre :**

La gestion du budget de la Commune a, globalement, été respectée. Parmi les articles en dépassement, quelques-uns sont importants : terrain – matériel roulant – transport collectif

et frais de nettoyage concernant le fonctionnement ainsi qu'en investissement pour des devis supplémentaires affectés aux travaux de l'église et un ordinateur pour l'accueil de Loisirs.

☞ Proposition de Décision modificative n°3 :

Suite à la Commission finances, une décision modificative, telle que proposée ci-dessous, est nécessaire afin d'ajuster le budget.

☞ Projets DETR/DSIL – Amendes de Police – TE53 2025 (éclairage public) :

Suite à la commission plénière, des projets à réaliser sur plusieurs années sont proposés au Conseil Municipal :

Ci-dessous, les objectifs à intégrer dans le budget 2024 :

BP 2024

*** Orientations générales prioritaires :**

- ☞ Salle des Loisirs (+peintures salle des Loisirs)
- ☞ Voirie : 30 et priorité à droite, adressage, signalétique, étude piste cyclable (Amendes de Police) ;
- ☞ Chemin du Pont au Chat.

*** Projets globaux (DETR/DSIL – Subventions) :**

- 1°) Rénovation bâtiments communaux :
 - ↳ Mairie : câblage téléphonique, bureau du Maire, isolation cage escalier, salle des mariages ;
 - ↳ Salle des Associations : sol ;
 - ↳ Pétoilet : toiture ;
 - ↳ Église : mise en conformité électrique) ;
- 2°) Aménagement « Sport et loisirs » :
 - ↳ Clôture jeux complexe sportif ;
 - ↳ City Stade ados (déplacement) ;
 - éventuellement pour 2025 ?-----
 - ↳ Jeux pour enfance (à la place du City Stade actuel) ;
 - ↳ Court de tennis ;
 - ↳ CRAPA.

☞ Budgets lotissements du Venage et du Coudray :

Les budgets des lotissements ne seront pas clos en 2023. Lors de l'élaboration des budgets primitifs des lotissements pour 2024, il sera prévu d'intégrer l'excédent au budget communal. Une délibération sera nécessaire ultérieurement.

Décision modificative n°3 – budget Commune

Afin d'ajuster les articles du budget de la Commune en investissement (travaux église et achat d'un ordinateur pour l'accueil de Loisirs) et fonctionnement, une décision modificative est nécessaire telle que présentée ci-dessous :

DÉPENSES INVESTISSEMENT			
Article	Dénomination	Dépenses	Recettes

21/21318	Autres bâtiments	+ 20 600,00 €	
540/2313	Constructions	- 20 600,00 €	
350/2183	Matériel de bureau	+ 1 400,00 €	
350/2184	Mobilier	- 1 400,00 €	
Total décision modificative n°3		0	0
Pour mémoire – BP 2023 + DM précédente		957 785,82 €	957 785,82 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		957 785,82 €	957 785,82 €
DÉPENSES FONCTIONNEMENT			
Article	Dénomination	Dépenses	Recettes
60/6065	Livres	+ 700,00 €	
60/6067	Fournitures scolaires	+ 900,00 €	
61/61521	Terrains	+ 1 200,00 €	
61/61551	Matériel roulant	+ 6 000,00 €	
6184/61	Versement à des organismes	+ 900,00 €	
62/6232	Fêtes et cérémonies	+ 500,00 €	
62/6247	Transport collectif	+ 2 500,00 €	
62/627	Service bancaire	+ 150,00 €	
62/6283	Frais nettoyage	+ 2 000,00 €	
022/022	Dépenses imprévues	- 6 000,00 €	
60/60612	Electricité	- 5 000,00 €	
60/60621	Combustibles	-2 000,00 €	
60/60632	Fournitures de petits équipements	- 2 000,00 €	
65/6574	Subventions de fonctionnement	-1 850,00 €	
Total décision modificative n°3		0	0
Pour mémoire – BP 2023 + DM précédente		1 293 744,98 €	1 293 744,98 €
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT		1 293 744,98 €	1 293 744,98 €

Le Conseil Municipal **VALIDE** la décision modificative n° 3 du budget Commune tel que ci-dessus.

DCM 116/DEC/2023

Gestion du personnel

Titularisation :

Mme Malika SAIDOUN est nommée stagiaire depuis le 23 septembre 2022. Un arrêté de titularisation va être rédigé avec effet au 1^{er} octobre 2023.

Accueil secrétariat de la Mairie :

L'accord de mutation de Mme Sandrine GOUIN a été envoyé au Maire de sa nouvelle destination.

Suite à l'annonce déposée sur « Emploi Territorial » du CGD53 ; 7 candidatures ont été déposées. 5 entretiens ont été effectués. La commission de recrutement a retenu la candidature de M. Justin-Étienne VIOT. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Modification des délégations du Maire et des indemnités des Élus

Le retrait de délégation prend la forme d'un arrêté du maire qui n'a pas besoin d'être motivé formellement : la délégation prend donc la forme d'un arrêté du maire et ne peut légalement être ni verbale, ni tacite. Le conseil municipal est incompétent pour donner, modifier ou retirer des délégations à un élu ou à un fonctionnaire. Il s'agit d'un pouvoir propre du maire.

Suite aux échanges entre élus, notamment lors d'une commission plénière de bilan de mandat, M. Le Maire décide, à la demande de la Conseillère Municipale, de supprimer la délégation attachée aux activités du poste de l'Adjointe chargée de « Communication et Vie Associative ».

Un arrêté va être pris en ce sens à effet au 31 décembre 2023.

Indemnité du Maire :

Les communes sont tenues, en application de l'article L. 2123-20-1 du CGCT, d'allouer à leur maire l'indemnité au taux maximal prévu par la loi, sauf si le conseil municipal en décide autrement, à la demande du maire.

Lors de cette même commission, la réévaluation de l'indemnité du Maire a été évoquée. Dans le respect de la grille de l'État pour les dotations attribuées aux Élus, il est proposé de la passer de 37,00 % à 42,15 %, à compter du 1^{er} janvier 2024. Cette proposition reste néanmoins en dessous du montant maximum qu'un Maire peut prétendre qui est de 51,60 % pour les communes de notre taille.

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** la réévaluation de l'indemnité du Maire à 42,15 %

DCM 117/DEC/2023

Organisation 2024 maximum									
Base de calcul	Indice Brut	1027	Indice Majoré	830	Total	4 085,91 €			
Communes de 1000 à 3499 habitants	Maire	1ère Adjointe	2ème Adjoint	3ème Adjointe		Conseiller délégué Finances	Conseiller délégué Pôle 1ère Adjointe		Total 1 m + 3 a = 4
Montant maximum de l'IB	51,60%	19,80%	19,80%	19,80%					
Brut	2 108,33 €	809,01 €	809,01 €	809,01 €		- €	- €		4 535,36 €
Organisation 2024 proposée									
Communes de 1000 à 3499 habitants	Maire	1ère Adjointe	2ème Adjoint	3ème Adjointe		Conseiller délégué Finances	Conseiller délégué Pôle 1ère Adjointe		Total 1 m + 3 a + 2 d = 6
Montant maximum de l'IB	42,15%	17,20%	17,20%	17,20%		12,10%	5,15%		
Brut	1 722,21 €	702,78 €	702,78 €	702,78 €		494,40 €	210,42 €		4 535,36 €

Location logement communal

Comme évoqué dans le compte rendu du Conseil Municipal du 12 octobre 2023, un locataire n'honore pas ses loyers depuis mars. Un rendez-vous a été pris avec un Huissier, début janvier 2024, pour entamer une procédure d'expulsion, dès la fin de la trêve hivernale, à l'encontre du locataire du Studio pour défaut de paiement.

Tarifs location des salles communales

La Commission Communication propose d'augmenter le tarif des salles pour 2024 de 2% :

Salle des Loisirs				
Événements	2024			
	Commune		Hors Commune	
	Été	Hiver	Été	Hiver
Vin d'honneur	144	188	188	211
Location Jour Spectacle sans repas 9h - 19h	242	307	307	360
Location Soirée 14h - 2 h	279	345	345	359
Locations Journée Complète Saint Sylvestre 9h - 2h	360	452	452	532
Location 2 jours 9h le 1er jour jusqu'à 19h le 2ème jour	507	625	625	719
Prise de la salle dès le vendredi après-midi (supplément)	46	46	57	57
Réunion	121	144	144	174
Location de la sono	58	58	58	58

Salle du Verger		
Événements	2024	
	Été	Hiver
Vin d'honneur - Réunion	79	103
Repas - Soirée	144	188
Week End	265	333

Le Conseil Municipal **VALIDE** l'augmentation de 2 % les tarifs de locations des salles communales au 1^{er} janvier 2024.

DCM 118/DEC/2023

Ci-dessous, le rappel de la DCM de décembre 2022 :

*** Réduction du tarif de la location de la salle des Loisirs pour les associations montignéennes jusqu'à la rénovation de la salle :**

Les associations rencontrent des difficultés de propreté lors des locations dues aux aléas de la rénovation (nettoyage à effectuer avant l'entrée dans les lieux – ménage difficile à réaliser par l'entreprise de nettoyage).

Il est proposé de facturer la location à 50 % du tarif au lieu de 40 % pendant la période qui précède la rénovation de la salle.

*Le Conseil Municipal **VALIDE** la proposition de facturer aux associations à 50 % du tarif la location de la salle des Loisirs jusqu'à la rénovation de celle-ci.*

DCM 137/DEC/2022

Compte-tenu de plusieurs difficultés rencontrées par la section Théâtre de l'ALSM, la Commission propose donc une gratuité + 4 locations x (301,00 €/2) = 602,00 € et un geste supplémentaire de 10% qui réduirait le montant à 539 ,80 €.

Le Conseil Municipal **ACCORDE** la réduction supplémentaire de 10 % à la section « Théâtre » à titre exceptionnel.

DCM 119/DEC/2023

Vœux 2024

Les vœux de la Municipalité auront lieu le **vendredi 12 janvier 2024** à la Salle Athéna.

Rappel : la salle des Loisirs sera fermée à compter du 1^{er} janvier 2024 par mesure de sécurité.

Questions diverses

☞ 12 logements Mayenne Habitat, rue des Écoles :

La construction des 12 logements de Mayenne Habitat est terminée. Les premières commissions d'attribution des logements ont eu lieu en décembre 2023. 7 logements ont été accordés après étude des dossiers présentés. L'entrée dans les logements se fera à la mi-janvier.

☞ Remerciements à JPR Services et à l'entreprise SALMON JM :

Le 31 décembre 2023, 2 entreprises montignéennes vont cesser leurs activités :

- ✓ JPR Services (changement d'activité) ;
- ✓ Entreprise SALMON (repreneur avec seulement les Travaux Publics : SALMON TP).

La Municipalité adresse tous ses remerciements pour ces années de collaboration et de services rendus à la Commune et leur souhaite une bonne continuation.

☞ Médailles agricoles :

2 administrés de Montigné-le-Brillant, Mme GOUGEON Marie-Claire (technicienne, MSA LAVAL) et M. JEANNEAU Dominique (technicien agricole, TERRENA) recevront, à l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2024 de la Préfecture, la médaille d'honneur agricole GRAND OR.

Le Conseil Municipal leur présente ses félicitations pour cet honneur.

3 ENFANCE – JEUNESSE - SENIORS

Petite Enfance : RPE festivité de fin d'année et projet intercommunal

Vendredi 15 décembre 2023 a eu lieu l'arbre de Noël du Relais Petite - Enfance à destination des assistantes maternelles des 3 communes et les enfants qu'elles accueillent. Par précaution, l'évènement a été délocalisé sur Ahuillé, salle des Lavandières. La salle des fêtes présentant un risque d'inondation au regard des tempêtes annoncées. La sécurité des enfants a été privilégiée.

En compagnie de Magali GREGOIRE et de Pierre BOUGUIEZ, le spectacle a commencé à 10 h 00. Le spectacle était complet avec une jauge de 40 personnes (enfants compris). Seules deux assistantes maternelles de Montigné ont participé au spectacle (inscription tardive pour certaines et présence de beaucoup de bébés chez les assistantes maternelles qui posent des difficultés pour se déplacer pour d'autres). M. Gérard TRAVERS et Mme Nathalie FORET-VETTIER ont accueilli les assistantes maternelles du territoire dès 09 h 30.

Mme Angélique GILABERT est satisfaite de cette journée et de l'organisation. Elle aura, pour 2024, d'autres projets d'animations à proposer sur chaque commune et en intercommunalité.

Enfance Jeunesse

☞ Accueil de loisirs sur les vacances de Noël :

Le centre de loisirs d'Ahuillé accueillera les enfants du 02 au 05 janvier 2024. 10 enfants de Montigné sont inscrits. Le thème retenu portera sur les « 5 légendes ».

☞ Organisation périscolaire pour la rentrée de janvier 2024 :

❖ Mme Constance VILFEU assurera la mission intégrale de Mme Nelly LEGROS en arrêt maladie, au sein de l'école maternelle. Cette tâche comporte au-delà du soutien de l'enseignante, le ménage des locaux de la maternelle, du dortoir et une partie des sanitaires ainsi que le grand ménage de la classe pendant les vacances scolaires. Cette organisation permettra de ne plus confier ces heures de ménage supplémentaires à la société Amidou et de permettre une continuité de service le matin et le soir par une même personne auprès des enfants. Un contrat à 31,50 heures jusqu' au 31 juillet 2024 lui sera proposé. Un poste d'ATSEM sera ouvert en juin pour une effectivité en septembre 2024.

❖ Mme Cassandra POTTIER qui assurait l'après-midi à la maternelle, est affectée à l'accueil du soir et des mercredis toute la journée ainsi qu'à l'animation sur les périodes de vacances scolaires. L'effectif, au regard de l'année passée, est croissant depuis septembre 2023. Entre 10 et 12 enfants de plus que l'an passé. De plus, l'organisation du mercredi vers

l'école de football de 13 h 30 à 15 h 30, nécessite de compléter l'équipe du centre de loisirs lorsque les deux animateurs assurent l'encadrement de cette activité. Son contrat sera de 33,50 heures jusqu'au 31 Aout 2024.

❖ A sa requête, M. Quentin PIQUET a demandé à être déchargé de l'accueil du mercredi matin. Suite à la réception d'un courrier confirmant son souhait, son emploi du temps a été réduit de 3 heures, soit 30,50 heures à compter du 1^{er} janvier 2024. Un avenant à son contrat lui sera signifié.

❖ Le contrat de M. Quentin BOIZARD reste à 33,50 heures mais son planning sera ajusté pour une charge moins importante le mercredi.

Tous ces contrats sont mensualisés. Lissage de l'ensemble des heures des contrats sur le mois et congés pris en compte afin d'obtenir une paie similaire chaque mois.

❖ Mme Laurinda HAMROUNI entrera en formation BAFD du 20 au 27 janvier 2024. Elle ne pourra pas être hébergée comme prévu. Elle demande le remboursement des frais de déplacement et d'hébergement.

Le Conseil Municipal **DONNE** un accord de principe pour le remboursement des frais d'hébergement. Les frais de déplacement font déjà l'objet de remboursement.

DCM 120/DEC/2023

☞ Formation Noëthys :

Au regard des besoins de formation complémentaire pour l'utilisation du logiciel Noëthys par les nouveaux agents des services enfance-jeunesse, en relation avec le secrétariat de Mairie une formation, sera dispensée par Mme Sabrina GUYARD, de la Fédération Départementale Familles Rurales, le vendredi 05 janvier 2024.

Un devis de 420,00 € a été fourni par la FDFR pour cette formation.

Le Conseil Municipal **VALIDE** le devis de la Fédération Départementale Familles Rurales d'un montant de 420,00 €.

DCM 121/DEC/2023

☞ Ludothèque :

Provisoirement, ce trimestre, en l'absence de Mme Nelly LEGROS, Mme Linda BELLOIR a accepté le remplacement un mercredi sur deux. Mme Malika SAIDOUN a assuré les samedis matin une fois sur deux en complément de Mme Christine SAUVE. La Municipalité est à la recherche de solution pour les samedis de 10 h 30 à 12 h 00, à partir de janvier 2024.

☞ École Pablo Picasso :

Un nouveau vol a eu lieu dans les classes de l'école Pablo Picasso, sans effraction. La directrice a porté plainte auprès de la Gendarmerie.

Seniors : retour sur le repas des Aînés

C'est une satisfaction générale des 74 convives présents, notamment pour :

- Le repas (Pétoulet et MC gourmandises).
- L'animation (Jean-François DOREAU et Lucette ...)
- Le service (7 serveurs dont 2 bénévoles Denis ROSSIGNOL et Hervé COMMERE)
- La décoration (accueil de loisirs et Mauricette LEPAGE).

Les améliorations :

Si les aînés sont de plus en plus nombreux, la partie parquet de la salle des fêtes devra être utilisée. Pour 2024, la salle des fêtes sera encore en travaux. Des contacts ont été pris auprès de la mairie de Nuillé-Sur-Vivoin qui nous accueillera dans sa salle des fêtes. Un transport sera proposé. Cette organisation sera revue en octobre 2024.

La vaisselle du club n'étant pas suffisante cette année, des assiettes ont été empruntées au restaurant scolaire.

Questions diverses

☞ *Projet éducatif de Territoire :*

Le projet éducatif territorial (PEDT) est conçu dans l'intérêt de l'enfant. Il est nécessaire pour contractualiser un Plan mercredi avec l'État.

Les activités proposées dans le cadre du projet éducatif territorial ont vocation à s'adresser à tous les enfants. Elles doivent favoriser le développement personnel de l'enfant, de sa sensibilité et de ses aptitudes intellectuelles et physiques, son épanouissement et son implication dans la vie en collectivité. Elles ne doivent pas se limiter à des activités dites d'éveil, mais prendre en compte l'enfant dans toutes ses dimensions et dans son environnement. Elles doivent rechercher la cohérence et la complémentarité entre elles et avec le projet d'école.

Ainsi organisé, le projet éducatif territorial a l'ambition de mieux articuler les différents temps de l'enfant en s'appuyant sur la mobilisation de tous les acteurs impliqués, et de donner une nouvelle cohérence à la journée de l'enfant, afin de contribuer à mettre en place les conditions de sa réussite scolaire et de son épanouissement.

Une dérogation de sa mise en place a été demandée pour 2023. Un recours de prolongation jusqu'à décembre 2024 a été obtenu.

M. François PELTIER sera disponible pour aider les agents de l'animation à le mettre en place et faire évoluer leur projet.

☞ *Lave-linge école et accueil de Loisirs :*

Le lave-linge de l'école et accueil de Loisirs ne fonctionne plus. Il sera remplacé en janvier, en même temps que le sèche-linge et le réfrigérateur de la Mairie. Mme Sylvie GIRARD et une bénévole effectueront l'entretien du linge en attendant le remplacement de celui-ci.

4 TRAVAUX – URBANISME - VOIRIE

Compte rendu réunion publique : présentation des aménagements routiers en cours et projets

Le 24 novembre, les habitants étaient conviés par la Commission Travaux et Urbanisme à une réunion publique portant sur la sécurité routière et les aménagements routiers de la commune.

Une quarantaine de personnes a répondu présente et a échangé sur le projet global pluriannuel expérimental, dont une nouvelle signalisation au sol qui permet de garantir aux piétons, cyclistes et voitures « une sécurité pour tous ».

Un rappel a été fait sur la zone 20 km (zone de rencontre) déjà existante depuis plusieurs années qui donne la priorité aux piétons puis vélos et voitures. Les projets pour 2024, notamment le sens de circulation qui sera modifié au niveau des entrées et sorties des écoles et de la salle des Loisirs, ont aussi été évoqués. Le travail présenté par M. Joël PLANCHENAU, Adjoint, et M. Gérard TRAVERS, Maire, est le fruit de réflexion de la Commission extra-municipale en place depuis trois ans à laquelle les habitants peuvent toujours se joindre aux dix Montignéens déjà volontaires.

Ces dossiers sont également à l'étude près de la Préfecture, du Département et de Laval Agglo.

Afin de répondre à l'interrogation des riverains de la rue de Narbonne et de l'impasse de la Paillardière sur la sécurisation de la nouvelle sortie du parking de la salle des Loisirs, un coussin berlinois va être ajouté.

La Municipalité va être à l'écoute de toutes les observations pendant cette première période de mise en circulation et restera vigilante sur les ajustements, si besoin.

Demandes d'aménagements routiers auprès du Conseil Départemental

Le 25 novembre 2023, une rencontre avec un Conseiller Départemental de la voirie a eu lieu afin de lui présenter le projet d'aménagement d'une piste cyclable qui relirait le Haut-Chêne au centre Bourg et Agrial. Le projet a retenu toute son attention. Les élus montignéens espèrent une suite favorable à ce dossier.

Compte rendu des Commissions Travaux du 28 novembre et 14 décembre 2023

☞ Point dossier salle des Loisirs :

En raison d'un vice de procédure (non parution de l'Appel d'Offres dans un journal), un nouvel Appel d'Offres va être réalisé, ce qui ne devrait pas impacter le délai de commencement des travaux prévu pour le printemps 2024.

☞ Rencontre avec les enseignants :

Le projet d'agrandissement de l'école réalisé par le CAUE a été présenté aux enseignants. La création de la 5^{ème} classe, dans ce projet sans construction mais avec seulement réaménagement de l'existant, ne convient pas : classes trop petites ou agencement non fonctionnel. De plus, la question de délocaliser les élèves pendant les travaux sera difficile.

Le CAUE va réélaborer un projet avec la construction d'un nouveau bâtiment.

Questions diverses

☞ Containers provisoires pour rangements salle du Verger :

Les Associations ont fait part de leur inquiétude concernant le stockage de leur matériel pendant les travaux de rénovation de la salle des Loisirs.

Un container, en achat ou location, pourra être mis à disposition à proximité de la salle du Verger pour ranger tout le matériel stocké dans la salle des Loisirs.

☞ Clocher – réunion de fin de chantier :

M. Gérard TRAVERS, Maire et M. Joël PLANCHENAULT, Adjoint, ont reçu vendredi 15 décembre, M. Christian BRIAND, Conseiller Départemental du canton, M. Dorian HUAUMÉ (entreprise MEIGNAN) et M. Geoffrey ORHANT (entreprise GREVET) pour une réunion de fin de chantier qui clôture des travaux engagés en juin 2020 (sécurisation avec filet de protection) puis repris depuis avril 2023 (pose de l'échafaudage).

Les élus remercient les entreprises ainsi que les administrations qui ont contribué au financement de ce chantier.

Pour finaliser cette remise à neuf, en 2024, les angles en tuffeau vont également être démoisés et 2 pans de toiture refaits et 1 pan de la sacristie.

5 VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION

Compte rendu réunion avec les Associations du 29 novembre 2023

7 personnes représentantes d'associations étaient présentes ainsi que 2 élues et la présence de M. le Maire arrivé en cours de réunion. 3 autres se sont excusés.

Il a été rappelé qu'un panneau d'affichage a été installé à la salle des Associations à l'extérieur qui est à privilégier pour l'affichage.

La salle des Loisirs sera fermée à partir du 1^{er} janvier 2024 d'une part pour la sécurité de tous (risque de chute de matériaux du plafond en cas de pluie intensive) et d'autre part pour les travaux de la réfection de la salle qui commenceront au printemps.

De ce fait, les associations sont invitées à informer la municipalité de leur souhait d'organiser leurs activités dans la salle du Verger ou la salle Athéna.

Lors de la réunion, les personnes présentes sont invitées à faire part de leur souhait de réservation de salles et/ou annonce des événements pour les 2 années à venir : 2024 et 2025.

☞ Terre de jeux 2024 :

La municipalité propose aux associations et écoles une réflexion sur des actions qui pourraient être organisées dans le cadre des jeux olympiques 2024.

☞ Les écoles sont déjà labellisées « Génération 2024 » (les directeurs d'école ont fait les démarches pour avoir cette labellisation).

☞ Proposition d'une quinzaine olympique accrochée au cross organisé par le comité des fêtes.

- ☞ Proposition aux associations d'ouvrir leurs portes sur cette semaine-là : initiation sports, calligraphie pour atelier artistique...
- ☞ Associer aussi thème paralympique.
- ☞ Portes ouvertes en juin en remplacement du forum des associations qui a été organisé début septembre en 2022 et 2023.

Les activités ALSH pourront porter le thème des JO.

Le Carnaval qui aura lieu le 16 mars 2024 aura également pour thème l'olympisme.

Le Relais Petite Enfance et le restaurant scolaire sont déjà favorables pour participer à une porte ouverte.

Les présents ont répondu positivement à cette proposition :

- ⇒ Proposition de faire du sport lors d'une journée sous la forme de « portes ouvertes » ;
- ⇒ Les sections pourraient organiser des démonstrations ;
- ⇒ La date du 2 juin 2024 est retenue pour organiser la « Faites du sport » ;

Une réunion sera proposée début 2024 pour l'organisation de cet événement.

☞ Clés salle Athéna :

Un rappel a été fait que toute personne qui possède une clé de la salle Athéna non utilisée de la rapporter en Mairie.

Bilan Téléthon

Il a été remis la somme de **983,23 €** à la coordination départementale de l'AFM Téléthon 53, ceci grâce à toutes les actions réalisées par les associations et bénévoles montignéens :

- ☞ vente de Paëlla à consommer sur place ou à emporter organisée par le Club du Manoir,
- ☞ vente des roses offertes par « Ver'tiges » de Bonchamp les Laval et « A l'ombre d'une fleur » de Saint Berthevin,
- ☞ vente de peluches et bracelets à l'effigie du Téléthon,
- ☞ environ 120 litres de soupe confectionnés par Monti Jardi et des volontaires,
- ☞ et le spectacle de chants « Voyage autour de la chanson française » présenté par Lucette et Jean François DOREAU.

Un grand **MERCI** à eux !!!!

Décoration de Noël du Comité des Fêtes

La Municipalité remercie tous les membres du Comité des Fêtes et leur adresse toutes ses félicitations pour les décorations de Noël mises en place sur la commune et illuminées depuis le 2 décembre 2023.

Animation de Noël (partenariat avec le Comité des Fêtes)



6 LAVAL AGGLO ET DÉPARTEMENT

Service de collecte des déchets

Collecte des déchets : des tournées optimisées

A partir du 1er janvier 2024, Laval Agglomération adapte la collecte des ordures ménagères (bac gris). Celle-ci aura dorénavant lieu tous les 15 jours. Objectifs : limiter la pollution émise par les camions de collecte et accompagner les habitants dans la réduction de leurs déchets.

Toutes les deux semaines, il faudra sortir son bac gris (le mercredi semaines impaires) et son bac jaune (le vendredi semaines paires - par de changement). À compter du 1^{er} janvier, les camions de collecte passeront tous les 15 jours au sein des communes.

Collecter moins souvent c'est répondre aux enjeux environnementaux : moins de CO2 émis et moins de nuisances sonores. Avec la mise en place des nouvelles tournées, les véhicules

de collecte devraient parcourir 40 000 km de moins par an, ce qui représente 75 tonnes de CO2 en moins.

Le calendrier des collectes des déchets 2024 est disponible à l'accueil de la Mairie et sera inséré dans le prochain journal communal distribué fin janvier 2024.

TUL

La mise en place du nouveau réseau TUL par le nouveau délégataire RAPT-DEV début septembre 2023 s'est accompagnée de dysfonctionnements majeurs, pénalisant injustement les usagers du service public. A la demande de Laval Agglomération, le délégataire s'est engagé à verser une compensation aux abonnés.

Concrètement, il s'agira d'un remboursement de 50% de l'ensemble des abonnements mensuels pour les mois de septembre et d'octobre et de 50% de la quote-part (1/12ème par mois) des mois de septembre et d'octobre pour les abonnements annuels.

Les usagers du service de transport pourront accéder à la procédure de remboursement via un espace dédié sur le site internet "TUL-Laval", en renseignant leurs informations d'identification. RATP-DEV s'est engagé à mettre en ligne le formulaire d'ici fin janvier le temps de la mise en place technique de la procédure de remboursement. Les abonnés en seront informés directement. Les remboursements seront ensuite effectués par virement bancaire.

Les familles impactées apprécient ce geste ; il est toutefois fait remarquer que la situation a duré également pendant tout le mois de novembre et au début décembre.

Rapport d'activité 2022 de LAVAL AGGLOMÉRATION

L'année 2022 a été une année riche avec la mise en oeuvre des orientations de notre feuille de route. Nos 5 défis prioritaires en matière de développement économique, de solidarités, de transition écologique ou encore de cadre de vie sont de nature à susciter l'engagement de toutes et tous.

Les mesures à retenir de cette année 2022, sont d'abord des choix stratégiques pour notre territoire : avec un nouveau délégataire pour l'offre de mobilité, afin de mieux desservir les zones d'activités ; la réorientation des aides à l'immobilier économique pour accompagner davantage les entreprises dans la transition environnementale ; la mise en place d'une nouvelle stratégie commerciale d'agglomération pour rééquilibrer le développement des commerces de centralité et de périphérie.

Ajoutons le lancement de projets comme la rénovation de la friche de Port-Brillet et plus généralement la réflexion sur notre stratégie foncière, le développement de l'enseignement supérieur et l'innovation avec par exemple la restructuration du Laval Virtual Center. En matière de culture, nous avons à la fois inauguré le Quarante, tiers-lieu qui héberge le conservatoire à rayonnement départemental et obtenu un nouveau label pour le développement des arts de la rue sur l'agglomération.

Laval Agglomération a réaffirmé sa volonté d'ouvrir les espaces de la vie démocratique et citoyenne. À travers l'installation d'un nouveau conseil de développement, elle permet de créer les conditions du développement et de partage des projets afin de se donner les moyens d'une action à hautes valeurs humaines et environnementales

Florian Bercault
Président de Laval Agglomération,
Maire de Laval

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le rapport d'activité 2022 de LAVAL AGGLOMERATION.

DCM 122/DEC/2023

7 INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

Accident de transport scolaire route de Nuillé-sur-Vicoin

Un car de ramassage scolaire a glissé sur le bas-côté de la chaussée, en croisant une voiture, avec 14 élèves nuilléens à bord. Fort heureusement, aucun blessé.

La dangerosité de cette route pour les cars scolaires n'est pas nouvelle. M. le Maire de Montigné va s'associer à M. le Maire de Nuillé pour demander à M. le Président du Conseil départemental qu'une solution soit rapidement trouvée, soit en réaménageant la RD Montigné – Nuillé, soit en modifiant le circuit en passant par les RD vers L'Huisserie.

La sécurité des enfants est à privilégier face aux soucis de réorganisation des circuits scolaires.

Calendrier

Date	Heure	Lieu	Objet
21/12/2023	18 h 00	Mairie	Pot départ Sandrine GOUIN
22/12/2023	19 h 30		Animation de Noël
03/01/2024	18 h 00		Commission communication
12/01/2024	20 h 00	Salle Athéna	Voeux
			Réunion artisans -commerçants
			Réunion intervenants « Villatte »
			Réunion extra-municipale cimetièrre
25/01/2024	20 h 00	Salle du Conseil	Conseil Municipal

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Elle aura lieu le jeudi 25 janvier 2024 à 20 H 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24 h 00.

Visé par le secrétaire,
de séance,
Le 22/12/2023

Le Maire,